

Objet : *RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché 230076 pour les travaux de création du réseau d'eaux usées et de renouvellement des réseaux d'eau potable entre les hameaux de la Magne et de Charmillon sur la commune de Saint-François-de-Sales*

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévisse - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Corinne Charles à Franck Morat - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Alain Caraco - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffenat - Corine Wolff

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 30 mai 2024

délibération n° 069-24

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché 230076 pour les travaux de création du réseau d'eaux usées et de renouvellement des réseaux d'eau potable entre les hameaux de la Magne et de Charmillon sur la commune de Saint-François-de-Sales**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le marché 230076, relatif aux travaux de création du réseau d'eaux usées et de renouvellement des réseaux d'eau potable entre les hameaux de la Magne et de Charmillon sur la commune de Saint-François-de-Sales, a été attribué au groupement d'entreprises TPLM / Petavit / Ferrand TP / Aillon TP / Grosjean, pour un montant initial de 1 610 336,79 € HT.

Le marché comprend :

- la pose d'un collecteur d'eaux usées sur 2 248 ml ainsi que la mise en place de boîtes de branchement et la démolition de la station d'épuration (STEP) existante de la Magne,
- le renouvellement de 1 939 ml de canalisation de distribution d'eau potable, ainsi que la reprise de 23 branchements particuliers avec la mise en place de bornes compteurs en limite de propriété,
- le renouvellement de 746 ml de canalisation d'adduction d'eau potable.

Il est composé d'une tranche ferme et de 3 tranches optionnelles :

- tranche ferme : depuis Charmillon jusqu'à la route communale dans le hameau du Mouchet,
- tranche optionnelle 1 : au niveau du hameau du Mouchet (sur la route communale et la route départementale 62) et jusqu'au départ du chemin rural dans les bois remontant jusqu'à la STEP de la Magne,
- tranche optionnelle 2 : depuis le chemin rural en limite de RD62 jusqu'à la STEP de la Magne,
- tranche optionnelle 3 : depuis la STEP de la Magne et jusqu'à la RD62 dans le hameau de la Magne.

La maîtrise d'œuvre est confiée au cabinet Hydrétudes.

Les vérifications de terrain et les sondages effectués lors de la réalisation des travaux ont montré qu'une canalisation d'adduction en eau potable se situe en accotement ou à proximité immédiate du bord de la RD62 alors que la déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) l'indiquait beaucoup plus en aval dans les champs, sur des terrains privés.

Au vu du positionnement de cette conduite à proximité immédiate du domaine public, Grand Chambéry souhaite profiter de l'ouverture de tranchée nécessaire à la pose de l'assainissement et au renouvellement de la conduite de distribution d'eau potable pour renouveler la conduite d'adduction vieillissante et la ramener sur le domaine public pour faciliter son exploitation.

Un avenant est donc nécessaire, pour prendre en compte les travaux supplémentaires de renouvellement de la canalisation d'adduction en eau potable, sur 252 ml pour la tranche optionnelle 1, et sur 85 ml pour la tranche optionnelle 2.

Tranches	Montant total initial HT	Avenant 1 HT	Montant total après avenant 1 HT
TF	614 595,29 €		614 595,29 €
TO001	556 437,92 €	57 627,58 €	614 065,50 €
TO002	311 580,53 €	21 441,32 €	333 021,85 €
TO003	127 723,05 €		127 723,05 €
Total	1 610 336,79 €	79 068,90 €	1 689 405,69 €

L'avenant s'élève à 79 068,90 € HT, ce qui représente une augmentation de 4,9 % environ du montant initial du marché, toutes tranches confondues.

Ces travaux supplémentaires donnent aussi lieu à une augmentation de délai pour les 2 tranches concernées :

Tranches	Délai initial (période de préparation comprise de 1 mois)	Avenant 1	Délai après avenant 1
TF	6 mois		6 mois
TO001	6 mois	1 mois	7 mois
TO002	5 mois	3 semaines	5 mois et 3 semaines
TO003	3 mois		3 mois

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et leurs avenants,

Vu le marché 230076,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Damien Regairaz ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : approuve l'avenant n° 1 au marché 230076 relatif aux travaux de création du réseau d'eaux usées et de renouvellement des réseaux d'eau potable entre les hameaux de la Magne et de Charmillon sur la commune de Saint-François-de-Sales,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

069-24

Objet de l'acte :	RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché 230076 pour les travaux de création du réseau d'eaux usées et de renouvellement des réseaux d'eau potable entre les hameaux de la Magne et de Charmillon sur la commune de Saint-François-de-Sales
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	30 mai 2024
Annexe(s) :	Avenant 1 marché 230076

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240530-lmc1H31568H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31568H1

Date de transmission en Préfecture :	04 juin 2024
Date de réception en Préfecture :	04 juin 2024
Date de publication sur le site internet:	mercredi 05 juin 2024